

Des dispositions pour les salariés qui travaillent dans des entreprises à capitaux étrangers entrent en vigueur à Cuba



La Havane, 16 décembre (RHC-Granma)- Dans le cadre de l'actualisation du modèle économique de Cuba, une nouvelle politique salariale à l'intention de plus de 40 000 travailleurs d'entreprises à capitaux étrangers , entre en vigueur aujourd'hui. Elle est destinée à élever la productivité et à attirer les capitaux étrangers.

Les trois résolutions élaborées par le ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, par le ministère de l'Économie et de la Planification et par le ministère des Finances et des Prix, prévoient une augmentation du salaire des travailleurs, de l'apport à la sécurité sociale et des fonctions des agences d'embauche.

Les travailleurs qui bénéficient de la nouvelle politique salariale, approuvée à Cuba pour le secteur des Investissements Étrangers, apporteront à la sécurité sociale jusqu'à 5% de leurs salaires comme établi désormais par le Ministère des Finances et des Prix.

Selon la résolution du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le salaire de ceux qui travaillent dans n'importe laquelle des

modalités des investissements étrangers résultera de ce qu'auront convenu les agences d'embauche et les chefs d'entreprise étrangers.

Samira Marín, vice-ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a précisé :

«Le travailleur recevra en pesos cubains le double de la somme décidée avec l'entreprise mixte »

Elle a ajouté:

« L'une des choses novatrices de la Résolution 16 est que le salaire de base augmente car le salaire moyen dans le pays sera considéré comme le salaire minimum pour les travailleurs du secteur des investissements étrangers, c'est-à-dire 471 pesos. Cela veut dire qu'aucun travailleur de ce secteur ne percevra un salaire inférieur à 471 pesos cubains ».

Pour sa part, Vladimir Regueiro, directeur des Revenus au Ministère des Finances et des Prix a rappelé que la contribution spéciale à la sécurité sociale se généralise progressivement au fur et à mesure que des augmentations de salaire sont décrétées pour des secteurs spécifiques comme la santé, le sport et maintenant les investissements étrangers. Il a ajouté :

«C'est une façon aussi de faire en sorte que ces travailleurs qui ont bénéficié d'augmentations de salaires participent au financement d'un régime de protection qui est la protection sociale.

De son côté, Deborah Rivas, Directrice d'Investissements au Ministère du Commerce Extérieur et des Investissements Étrangers a indiqué:

«À partir de maintenant, les employés embauchés pour travailler dans des entités existant déjà ou dans les entités qui seront créées avec l'avènement de nouveaux investissements dans notre pays, se régiront par ce système tant en vertu de la résolution 16 du Ministère du Travail que des 3 nouvelles normes qui sont publiées dans le Journal Officiel ».

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/41282-des-dispositions-pour-les-salaries-qui-travaillent-dans-des-entreprises-a-capitaux-etrange-entrent-en-vigueur-a-cuba>



Radio Habana Cuba